

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du Lundi 9 juillet 2018 à 20 h 30**

Présents : M. Pascal MOHR, Maire

Mme Anne-Marie MONGEL, Francis TOUSSAINT, Jean-Paul CAURIER, adjoints
Mmes Francine BASSO BRUSA, Sylvie AUDINOT, Marie BAYARD, Florence NORMAND
Ms Jean-Michel MARCHAL, Marc GERARDIN, Didier BARRET, Charles-Henri KARAMARKO

Absents : M. Laurent GASPARD,

Procurations : Mme Patricia MERCIER a donné procuration à M. Jean-Paul CAURIER

Secrétaire : M. Francis TOUSSAINT

Adhésion au service RGD du centre de gestion : décision reportée

Désignation d'un délégué au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Le Conseil, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents :

Désigne Monsieur Jean-Paul CAURIER pour siéger au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du Mercredi 3 octobre 2018 à 20 h 00**

Présents : M. Pascal MOHR, Maire

Mme Anne-Marie MONGEL, Ms Jean-Paul CAURIER, Francis TOUSSAINT, adjoints
Mmes Patricia MERCIER, Francine BASSO BRUSA, Marie BAYARD, Florence NORMAND
Ms Jean-Michel MARCHAL, Marc GERARDIN, Didier BARRET, Charles-Henri KARAMARKO

Absents : M. Laurent GASPARD,

Procurations : Mme Sylvie AUDINOT a donné procuration à M. Francis TOUSSAINT

Secrétaire : M. Jean-Paul CAURIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Mardi 31 juillet 2018, l'Assemblée nationale a adopté définitivement la proposition de loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communes d'agglomération. Vendredi 3 août 2018, le Président de la République a promulgué la loi n° 2018-702 relative à cette mise en œuvre. Elle est parue au Journal officiel n° 179 du 5 août 2018.

L'exercice des compétences « eau et assainissement » par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Au vu de la multiplicité des gestionnaires et des modes de gestions actuels de ces compétences sur le territoire, la communauté d'agglomération a décidé de faire appel à un bureau d'études chargé d'organiser ce transfert.

Monsieur le Maire fait également part au conseil du compte rendu de la visite de l'Agence Régionale de Santé venue vérifier les installations de production d'eau alimentant la commune. Cet état des lieux fait apparaître quelques travaux à réaliser.

Il rappelle les différents travaux et études déjà réalisés les deux dernières années avant les prescriptions de l'ARS :

- Le remplacement d'une pompe doseuse
- La ventilation du local de surpression
- Le remplacement d'une porte d'accès au réservoir
- La pose d'un garde-corps et d'une échelle à la chambre de manœuvre
- Le schéma de distribution d'eau potable
- Le carnet de branchement et de vannage

Création d'un poste d'adjoint technique territorial au budget de l'eau

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide de créer, à compter du 1^{er} novembre 2018, un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, au budget de l'eau.

Ce poste sera pourvu par l'un des employés déjà présents aux services techniques de la commune.

Rapport annuel sur l'eau : décision reportée

Modification du système détection intrusion de l'école primaire

Le Maire fait part à l'assemblée du dysfonctionnement du système de détection intrusion installé à l'école depuis sa création qu'il convient de le remplacer, et de la possibilité d'intégrer un système de vidéosurveillance au sein de l'école.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte la modification du système d'intrusion de l'école et refuse l'intégration du système de vidéosurveillance.

Approbation de la proposition d'inscription des coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2019

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Approuve la proposition d'état d'assiette des coupes 2019 annexée à la délibération, telle que présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du code forestier et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

Taxe d'aménagement des abris de jardin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du conseil municipal du 20/06/2014, il a été décidé d'une exonération partielle de la taxe d'aménagement des abris de jardin, le taux passant de 2 % à 1%. La Direction Départementale des Territoires des Vosges demande qu'il soit précisé dans la délibération le taux d'exonération en pourcentage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Fixe à 50 % le taux d'exonération de la taxe d'aménagement des abris de jardin.

Adhésion au service de médecine préventive : décision reportée

Protection sociale complémentaire

Le Maire rappelle au Conseil que le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 a redonné la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents. Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

Le Centre de gestion des Vosges a décidé de renouveler ses démarches initiées en 2013 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur les risques prévoyance et santé. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à ces procédures en lui donnant mandat par délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques PREVOYANCE et SANTE que le centre de Gestion des Vosges va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1^{er} janvier 2020.

Adhésion au service RGPD du centre de Gestion

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain. En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 1 voix contre, 4 abstentions et 7 voix pour, M. Didier BARRET ayant refusé de participer au vote,

Décide d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54.

Demandes d'adhésion au Syndicat Mixte d'informatisation communal

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges, invitant le conseil à se prononcer sur les demandes d'adhésions présentées par la commune de VAUDONCOURT et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :
Se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées.

Demandes d'adhésion au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif invitant le conseil à se prononcer sur les demandes d'adhésions des communes de VITTEL et HERGUGNEY

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :
Se prononce favorablement à ces demandes.

Demande d'adhésion à la fondation du patrimoine

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :
Se prononce favorablement à l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2018 dont la cotisation s'élève à 75 €.

Droit de chasse

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat d'abandon de son droit de chasse et de régularisation des animaux nuisibles sur la parcelle C 663 située au lieu-dit « Le Haut du Bois », à la société de chasse La Saint Hubert de Saint Remy, arrive à son terme le 28 février 2019. Il convient donc de la renouveler. Deux sociétés de chasse sont intéressées : La Saint Hubert de Saint Remy et Chasse Passion Nature.

Le vote s'effectue à bulletin secret.

Saint Hubert de Saint Remy :	10
Chasse Passion Nature :	0
Nuls :	3

Le Conseil,

Renouvelle le contrat avec La Saint-Hubert de Saint Remy pour une période de 9 ans, soit du 28 février 2019 au 28 février 2028.

INFORMATIONS

Accès à la déchetterie d'Etival

Depuis le 1^{er} septembre 2018, les habitants de Nompateize, La Bourgonce et La Salle peuvent à nouveau se rendre à la déchetterie d'Etival.

Information sur le SDANC

Depuis plusieurs semaines, vous êtes nombreux à nous demander si le contrôle périodique, à titre onéreux, de votre assainissement non collectif est obligatoire.

Je vous rappelle que le Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) a été créé à l'initiative des communes vosgiennes afin de les aider à assurer leurs compétences en matière d'assainissement non collectif. En effet, chaque commune était tenue de créer de créer un service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005. Les communes adhérentes au SDANC, Comme Nompateize, respectent cette obligation, puisque le SDANC est un SPANC à l'échelle départementale.

Concernant les missions du SDANC, la loi sur l'eau de 1992, et ses arrêtés du 6 mai 1996, impose aux communes de réaliser un certain nombre de contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectif.

Pour le SDANC, ses contrôles se font tous les 4 ans (pour les installations non conformes) ou 8 ans (pour les autres installations), en fonction de la conformité du dispositif, et ce même si la situation est inchangée depuis le dernier contrôle, quelle que soit la conformité et la nature du dispositif. Il s'agit lors de ses contrôles périodiques :

De s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages

De s'assurer de leur bon entretien

De faire une nouvelle évaluation du dispositif en fonction des critères réglementaires actuels.

Le montant de la redevance, votée par les élus du SDANC, est forfaitaire et à la charge exclusive du propriétaire. Elle est identique pour tout le monde sur le territoire des communes adhérentes. La réglementation précise que les services publics d'assainissement, dont fait partie le SDANC, sont gérés comme des Services Publics à caractère industriel et Commercial. De ce fait le syndicat doit équilibrer ses dépenses et recettes.

Vous pouvez si vous le souhaitez trouver de plus amples informations sur le site : www.sdanc88.com

Ecole - RPI

Une classe a fermé dans le RPI à la rentrée 2018. L'école de Nompateлизe ne compte désormais plus que deux classes. Ce sont les effectifs en baisse depuis plusieurs années qui expliquent cette situation.

Effectifs 2018 :

ECOLE	CLASSE	NIVEAU
LA BOURGONCE	Mme MARCHAND	12 en petite section maternelle et 11 en moyenne section maternelle
	Mme AOUMEUR	7 en moyenne section maternelle et 15 en grande section maternelle
	Mme WUEST	8 en grande section maternelle et 11 CP
NOMPATELIZE	Mmes DERREY/ROUILLON	5 CP et 18 CE1
	Mme VIRY	17 CE2 et 3 CM1
LA SALLE	Mme BLAISON	8 CM1 et 13 CM2
	M. FLORENT	8 CM1 et 12 CM2

Au total 148 élèves répartis de la façon suivante :

La Bourgonce : 92 enfants
La Salle : 26 enfants
Nompateлизe : 30 enfants



L'Agglo.
Saint-Dié
Vosges

L'Agglo : fonctionnement, services et coordonnées

Informations mises à jour au 1^{er} juin 2018

Pour toute précision et actualisation : www.ca-saintdie.fr

Quelques chiffres

Nombre de Communes : 77

Nombre d'habitants (janvier 2018) : 78 694

Ville-centre : Saint-Dié-des-Vosges - 22 413 habitants

Coordonnées

Siège administratif

1, rue Carbonnar 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Bureaux

10/12, rue des 4 Frères Mougeotte 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi : 9h à 12h - 14h à 17h30

Vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h30

Téléphone 03 29 52 65 56

Courriel contact@ca-saintdie.fr

Site internet <http://www.ca-saintdie.fr>

Organisation et instances de décision

Bureau communautaire composé de :

Président

David VALENCE

Vice-Présidents

Roger CRONEL, Pascal MOHR, Jean-Luc BEVERINA, Patrice FÈVE, Dominique AUBERT, Benoît PIERRAT, Patrick LALEVÉE, Alain DEMANGE, Françoise LEGRAND, Serge ALEM, Bernard MAETZ, Vincent BENOIT, Pascal GUY, Christian PETIT.

Conseillers délégués

Claude GEORGE, Jacques JALLAIS, Marie VINCENT, Denis GUYON, Roselyne PIERREL, Patrick ZANCHETTA, Philippe SALERIO, Johann RUH, Stéphane DEMANGE.

Voir les détails des domaines de compétences des membres du bureau sur le site internet :

<http://www.ca-saintdie.fr>

Cabinet du Président

Patrick SCHMITT, Alban RODRIGUEZ

Direction Générale

Bruno DIDIER, Emmanuelle COLSON, Nicolas FRERE

Les services de l'agglomération

7 Maisons de Services Au Public (MSAP)

Vice-Président Roger CRONEL

Courriel : roger.cronel@ca-saintdie.fr

- MSAP d'Allarmont : 29, rue Henri Valentin
Contact : Cindy HIEGEL – 03 29 41 16 08 - msap.allarmont@gmail.com
- MSAP d'Anould : 33, place Léon Kirmann
Bâtiment les Bouleaux
Contact : Christelle GERARDIN – 03 29 50 17 22 - christelle.gerardin@ca-saintdie.fr
- MSAP de Corcieux : 3, rue de la gare
Ouverture prévue prochainement
- MSAP de Ban-de-Laveline : 17, rue du 11 novembre
Contact : Martine VENTRIBOUT – 03 29 56 17 41 - msap.bandelaveline@gmail.com
- MSAP de Provenchères-et Colroy :
5, bis place des Tissages
Contact : Anne STOOSS et Martine VENTRIBOUT – 03 29 51 25 01 – msap.provencheres@gmail.com
- MSAP de Raon l'Etape : 10, rue Georges Clémenceau
03 29 63 61 15 - msap.raonletape@gmail.com
- MSAP de Saint-Dié-des-Vosges :
1, rue Baldensperger – Saint-Roch
Contact : Hanim HATMACA – 03 29 56 70 98 – hatmaca@ville-saintdie.fr
- MSAP de Senones : 9, place Dom Calmet
Contact : Nadine THOMAS – 03 29 55 37 52 - msap@paysdesabbayes.fr

• Déchets : collecte, tri et traitement des ordures ménagères

Vice-Président Christian PETIT

Courriel : christian.petit@ca-saintdie.fr

Directeur Didier MASSON

Courriel : didier.masson@ca-saintdie.fr

Contact service :

Téléphone 03 29 52 65 56

Courriel : service-dechets@ca-saintdie.fr

- Collecte des ordures ménagères et points d'apports volontaires services variables selon les secteurs => Voir informations et détails sur le site internet de l'agglo : <http://www.ca-saintdie.fr>

- 7 Déchetteries sur le territoire intercommunal
Anould : 100, avenue Henri-Poincaré
Corcieux : 3, rue de la Gare
Étival-Clairefontaine : rue de la Fosse
Moyenmoutier : 1, avenue du Général De Gaulle
Neuvillers-sur-Fave : route de Bertrimoutier
Raon-l'Étape : rue du 21ème B.C.P
Saint-Dié-des-Vosges : avenue de Verdun
- Recyclerie gérée par l'association Emmaüs 88
9, rue des Secs Prés à Fraize

• **Urbanisme : Planification et instruction du droit de sols**

Vice-Président Jean-Luc BEVERINA
Courriel : jean-luc.beverina@ca-saintdie.fr
Directeur Hervé VAUTHIER
Courriel : herve.vauthier@ca-saintdie.fr
Contact service :
Téléphone 03 29 52 65 56 - courriel : urbanisme@ca-saintdie.fr

• **Petite-enfance : accueil et services intercommunaux à la petite enfance**

Vice-Président Serge ALEM
Courriel : serge.alem@ca-saintdie.fr
Directrice Cécile THOMAS-LAURENT
Courriel : cecile.thomas-laurent@ca-saintdie.fr

Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Horaires des activités sur le site : <http://www.ca-saintdie.fr/>

Vallée de la Plaine

Contact : Emmanuelle LEYDECKER à Raon-l'Étape

03 29 41 07 29 - ramraonletape@orange.fr

Vallée des Abbayes

Contact : Tatiana BLAISE à Senones

07 77 99 14 70 - tatiana.blaise@ca-saintdie.fr

Saint-Dié-des-Vosges – Taintrux

Contact : Brigitte LUDWIG à Saint-Dié-des-Vosges

03 29 56 28 61 - brigitte.ludwig@ca-saintdie.fr

Vallée de la Fave

Contact : Sandra FORNACIARI à Provençères-et-Colroy

06 02 12 20 92 - sandra.fornaciari@ca-saintdie.fr

Vallée de la Meurthe

Contact : Sandrine CHMIDLIN à Saint-Léonard

06 42 86 64 66 - sandrine.chmidlin@ca-saintdie.fr

Vallée du Neuné

Contact : Manon OHREL à Corcieux

03 29 50 73 10 - manon.ohrel@ca-saintdie.fr

Micro-crèche « Les Renardeaux »

886, rue de Lorraine – 88650 Saint-Léonard

Tél. : 03 29 41 31 95 – Courriel : lesrenardeaux@ca-saintdie.fr

Contact inscriptions : Sandrine SCHMIDLIN

06 42 86 64 66 - sandrine.chmidlin@ca-saintdie.fr

• **Culture : Projets et équipements culturels**

Vice-Président Pascal MOHR

Courriel : pascal.mohr@ca-saintdie.fr

Médiathèques

Saint-Dié-des-Vosges : Médiathèque Victor Hugo

11, rue Saint-Charles – 03 29 51 60 40

Raon-l'Étape : Centre culturel François Mitterrand

8, rue Clemenceau – 03 29 41 72 17

Fraize : 16, rue de l'Église – 03 29 50 48 21

Étival-Clairefontaine : 12, Cour des Moines – 03 29 41 95 32

Senones : 6, place Clémenceau – 03 29 57 67 87

Ecoles de musique

Directrice Véronique VALLEE

Courriel : veronique.vallee@ca-saintdie.fr

Site d'Étival-Clairefontaine / Senones

03 29 51 67 88 - agnes.schmoderer@ca-saintdie.fr

Site de Raon-l'Étape

03 29 52 31 99 - ecoledemusiqueraonletape@yahoo.fr

Site de Saint-Dié-des-Vosges / Fraize

La Nef – 03 29 56 31 96 - conservatoire@ca-saintdie.fr

Musée Pierre Noël

11, rue Saint-Charles à Saint-Dié-des-Vosges – 03 29 51 60 35

Directrice Éléonore BUFFLER – courriel : eleonorebuffler@ca-saintdie.fr

• **Tourisme : Office de tourisme intercommunal et développement touristique**

Vice-Président Patrick LALEVÉE

Courriel : patrick.lalevee@ca-saintdie.fr

Directrice Marylène CENDRE

Courriel : marylene.cendre@ca-saintdie.fr

• **Prospective – appui aux Territoires – développement local : Projet général et appui aux communes**

Vice-Président Roger CRONEL

Courriel : roger.cronel@ca-saintdie.fr

Directeur Gérard MERLIN

Courriel : gerard.merlin@ca-saintdie.fr

• **Développement économique : Appuis aux projets économiques et à l'emploi**

Vice-Président Benoît PIERRAT

Courriel : benoit.pierrat@ca-saintdie.fr

Directeur Sébastien HACH

Courriel : sebastien.hach@ca-saintdie.fr

• **Environnement : milieux, biodiversité, énergie et assainissement non collectif**

Vice-Président Patrice FÈVE

Courriel : patrice.feve@ca-saintdie.fr

Directrice Elodie POUTRIEUX

Courriel : elodie.poutrieux@ca-saintdie.fr

• **Mobilités durables : transport et mobilités douces**

Vice-Président Vincent BENOIT

Courriel : vincent.benoit@ca-saintdie.fr

Directrice Mélanie LUCCISANO

Courriel : melany.luccisano@ca-saintdie.fr

• **Service de transport**

Voir informations et détails sur le site internet :

<http://www.deobus.com/>